

Réponse municipale à la 2^{ème} interpellation de la Conseillère Johanna Monney et Consorts :
«Malley : quelles mesures urgentes ?»

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la 2^{ème} interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?» déposée et lue au Conseil communal du 31 août 2020.

Voici les réponses municipales aux onze questions de cette 2^{ème} interpellation :

1. *Est-ce que cela signifie, Monsieur Gillieron que, malgré votre rôle de Vice-président, vous n'aviez jamais entendu parler auparavant des problèmes qui avaient cours, et notamment de santé des collaboratrices et collaborateurs ?*

Réponse :

En effet, le Vice-président n'a pas été contacté par quiconque avant l'apparition médiatique de tout le conflit.

2. *Quand est-ce que le Conseil d'administration a-t-il été informé de ces problèmes ? N'y a-t-il aucun événement ou aucun élément qui aurait permis au Conseil d'administration de se rendre compte de la présence de graves dysfonctionnements ?*

Réponse :

Par une lettre du syndicat Unia le 4 février 2020. Aucun autre signe avant-coureur n'est apparu avant le déclenchement médiatique du conflit avec les 5 employé.e.s.

3. *Pourquoi notamment la mise en place d'un service d'accompagnement psychologique a-t-il tardé à être mis en place - le 19 février - alors que les problèmes avaient cours depuis de nombreux mois ?*

Réponse :

Voir réponse à la question N° 2. Le soutien a été mis en place immédiatement, début avril 2020, lors du lancement de l'audit.

4. *Les résultats détaillés de l'audit ont-ils maintenant été transmis au personnel et au syndicat ? Si non, quand est-il prévu de les leur transmettre ?*

Réponse :

Les grandes lignes de l'audit ont été transmises en juin au personnel en place, puis rendues publiques par voie de conférence et de communiqué de presse, notamment les recommandations suivies par le Conseil d'administration du CSM SA en matière de gouvernance, dont la répartition des tâches et des responsabilités entre la Direction et le Conseil d'administration. Aucune transmission du rapport d'audit n'a été faite au syndicat et à la presse.

5. *Sans dévoiler le secret de la procédure, est-ce que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ont-ils pu être entendus ? Et notamment celles et ceux le plus atteints par la situation et les problèmes de management soulevés ?*

Réponse :

Tous les collaboratrices et collaborateurs en activité et quelques autres personnes ont été entendu.e.s par l'auditeur, sauf les 5 employé.e.s en arrêt maladie et défendu.e.s par Unia, dont les témoignages ont été fournis par écrit à l'auditeur.

6. *Y a-t-il d'autres recommandations proposées par l'audit que le Conseil d'administration a décidé de ne pas retenir ? Si oui, lesquelles et pour quelles raisons ?*

Réponse :

Non.

7. *Quelle sera cette nouvelle répartition et, en substance, quelle gouvernance est imaginée afin que ces erreurs ne se répètent pas ?*

Réponse :

Voir le communiqué et la présentation aux médias lors de la conférence de presse du 23 juin 2020 (disponibles sous <https://vaudoisearena.ch/centre-sportif-malley-sa/>), ainsi que le rapport du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFC), rendu public en juillet, également en lien avec les règles de gouvernance du CSM.

8. *Qu'est-il prévu pour que de telles erreurs ne se reproduisent pas ?*

Réponse :

Une attention particulière portée à tous les éléments mis en exergue. On apprend toujours de ses erreurs.

9. *Pourquoi ces recommandations n'ont-elles pas toutes été retenues ?*

Réponse :

Certaines ne paraissaient pas correspondre à la situation sur le terrain, voire étaient même erronées.

10. *Par ailleurs, de quelle manière complémentaire le Conseil d'administration compte-t-il ré-initier de manière constructive le dialogue avec les collaboratrices, les collaborateurs et le syndicat ?*

Réponse :

L'ambiance de travail, ainsi que les relations avec la Direction, sont redevenues saines et bonnes au sein de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs actuellement en activité au CSM. Aucune relation avec le syndicat n'est de mise.

11. *Pour terminer, où en est le retour au travail des collaboratrices et des collaborateurs en arrêt maladie ? Quelles mesures le Conseil d'administration a-t-il prises ou compte-t-il prendre pour permettre ce retour dans de bonnes conditions, et d'éviter notamment de devoir côtoyer les personnes qu'ils ont, qu'elles ont dénoncées ?*

Réponse :

Un accord a été signé sous totale clause de confidentialité et met fin à toute procédure.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à la 2^{ème} interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron

La Secrétaire

J. Mojonnet



Réponse présentée au Conseil communal en séance du 2 novembre 2020.